

# Responsabilité, fraternité et développement durable en droit:

Une conférence en mémoire de l'honorable Charles D. Gonthier

# Responsibility, Fraternity, and Sustainability in Law

A Symposium in honour of Charles D. Gonthier

20-21 Mai 2011 à la faculté de droit de l'université McGill

May 20-21, 2011 at the McGill University Faculty of Law

# Manuscrits de la conférence Conference Proceedings

**Charles Gonthier: L'homme  
derrière le juriste**

**Jacques-Yvan Morin**

## CHARLES GONTHIER

### L'homme derrière le juriste

par Jacques-Yvan Morin\*

Le juriste dont nous saluons aujourd'hui la mémoire et dont nous analyserons la pensée peut servir de modèle à tous ceux qui exercent ces fonctions sociales par excellence que sont celles de avocat et de juge. Charles Gonthier a été exemplairement l'un et l'autre. Nous consacrerons ces journées à l'étude de ses idées, mais je voudrais m'attacher, au seuil de cette démarche, à parler de l'homme tel que ses amis l'ont connu dans sa jeunesse, l'homme derrière la belle carrière de juriste qui fut la sienne, avant de plonger dans l'œuvre que constituent les arrêts et opinions auxquels il fut appelé à participer dans ses fonctions judiciaires.

Sans doute serait-il hasardeux de tenter de discerner le destin des êtres dès leur jeune âge, mais il n'est pas interdit de constater, lorsqu'on a sous les yeux le cheminement intellectuel et moral d'une vie, que les qualités dont ils ont fait preuve, leur manière d'être ou le tempérament qui s'est révélé se sont épanouis dès l'enfance et l'adolescence. La formation reçue, tant dans la famille que l'école, complète le tableau et sert de canevas aux idées et convictions qui guident la pensée et la vie. Aussi n'est-il pas sans intérêt de scruter la jeunesse de Charles pour y déceler les esquisses de sa remarquable contribution au progrès du droit.

Si l'influence du milieu familial demeure discrète, encore que son père, Georges Gonthier, ait pu lui servir de mentor, exerçant de hautes fonctions dans l'État fédéral, en revanche les activités parascolaires, notamment le scoutisme, ont proposé des modèles de comportement aux jeunes qui en faisaient partie, comme c'était notre cas. Guidés par les remarquables chefs de la troupe Guynemer, on nous y a appris l'esprit de fraternité mais inculqué aussi la discipline, le dévouement et le sens des responsabilités. Pour Charles, ces aptitudes lui allaient comme un gant et on en trouve l'écho dans ses propos sur la place de la fraternité et de liberté dans les fondements de la règle de droit.

Ajoutons à cela l'éducation reçue au Collège Stanislas de Montréal - « Stan » pour ses anciens -, formation classique à la française, telle qu'elle existait à l'époque. Nous nous y suivions d'une année et nous eûmes les mêmes

maîtres, dont certains étaient des professeurs exceptionnels. L'enseignement se appuyait sur les principes chrétiens qui avaient présidé à la fondation du Collège, mais le régime pédagogique et en particulier le cours de philosophie tendaient à montrer la diversité des systèmes de pensée et des croyances de même que le respect dû aux convictions d'autrui. Chez Charles, ces disciplines intellectuelles tombaient en bonne terre.

Cette attitude ouverte, disposée à écouter les autres, a bien préparé le jeune Gonthier aux études à la Faculté de droit de l'Université McGill. Nous y avons eu les mêmes maîtres, des juristes comme Frank Scott, Louis Baudouin et Maxwell Cohen, qui ne pouvaient certes manquer d'assurer la diversité des points de vue. Les étudiants ou collègues qui l'ont vu à l'œuvre à cette époque se souviendront de l'application studieuse de Charles, qui faisait de lui un premier de classe naturel, tant au collège qu'à l'université. Cette solide formation académique constitue la base de la carrière qui lui permit par la suite de gravir tous les échelons de la profession, d'abord comme avocat dans un cabinet dont nous avons tous deux fait partie, bien qu'à des époques différentes, puis dans la magistrature, au sein de laquelle son parcours exceptionnel devait le conduire à la Cour suprême.

La personnalité de Charles Gonthier présente également des aspects moins connus, pourtant révélateurs. Le groupe d'amis dont nous faisons partie avait pris l'habitude de se réunir chaque semaine et s'est transformé vers 1947 en équipe de danse folklorique. En ont été membres des femmes et des hommes qui ont également laissé leur marque, tels le cinéaste Claude Jutra, la peintre Suzanne Joubert, l'écrivaine Hélène Pelletier-Baillargeon et la musicologue Élisabeth Gallat-Morin entre autres. En marge de nos études, ces activités de nos jeunes années alliaient les danses traditionnelles de plusieurs pays à celles du terroir québécois, sans exclure les pas plus classiques ou plus modernes. Ces "sauteries" du vendredi soir ont exigé pendant quelques années discipline et esprit d'équipe, en même temps que fraternité et sens de la responsabilité sociale, attitudes dont on peut penser qu'elles aient pu éventuellement engendrer des principes non écrits de la Constitution! Sans pousser outre mesure la spéculation sur ce point, je me contenterai de dire que Charles s'appliquait à ces activités ludiques avec la même assiduité et cette soif d'apprendre qu'il sut pratiquer toute sa vie, dans les petites choses comme dans les grandes.

Il serait présomptueux de ma part de prétendre peindre un portrait de la jeunesse du juge Gonthier qui jetterait une lumière complète sur la jurisprudence

qu'il contribua à façonner. Je ne saurais cependant passer sous silence les convictions religieuses qui étaient les siennes. Chrétien fervent, plus tard paroissien de St-Viateur, il était arrivé à l'âge d'homme avec un héritage spirituel et une haute conception des exigences de la morale. Cela transparaît dans plus d'un texte de sa main et perçait encore dans ses paroles jusqu'aux derniers jours de sa vie. Le respect de l'autre, dont il était pénétré, n'était pas compatible à ses yeux, cependant, avec un système de normes morales unique ou exclusif que le droit aurait pour mission de consacrer. La société dans laquelle nous sommes entrés depuis un demi-siècle est de plus en plus diversifiée dans ses origines et ses croyances et, si l'État doit certes protéger les valeurs fondamentales de la morale, il doit agir, en démocratie, en dégageant le plus possible les dénominateurs communs. Sa philosophie du droit comportait un fort souci de consensus dans la élaboration des règles.

Le respect de l'autre signifiait pour Charles non seulement la liberté et l'égalité de tous, mais l'existence d'un troisième pilier du droit, souvent occulté ou oublié, même dans les chartes de droits : la fraternité. Ce sont donc ces trois piliers qui, allant de pair, permettent d'interpréter et protéger les droits de la personne. On reconnaît là une idée qui plonge ses racines dans les convictions élaborées dans ses années de formation, nourries de l'expérience acquise comme avocat et juge. Ces questions n'ont cessé d'occuper ses pensées depuis quelques années et ses derniers écrits sont venus enrichir l'héritage qu'il nous laisse, assidu dans la recherche patiente de valeurs communes dans une société de plus en plus complexe.

Attardons-nous à cet aspect de sa réflexion. Il avait le souci de protéger les libertés individuelles dans une société qui a voulu les constitutionnaliser par diverses chartes et déclarations, mais il ajoutait que ces libertés ne peuvent s'épanouir que dans le cadre d'une communauté envers laquelle chacun de nous a des devoirs. Charles pensait que droits et responsabilités sont indissociables, ce qui nous ramène à la fraternité, découverte dans sa jeunesse et devenue à l'expérience condition de la cohésion et de la paix sociales.

L'âge de la retraite n'a fait que confirmer les attitudes intellectuelles et morales de ce juriste accompli. Seulement, des opinions judiciaires, il est passé aux conférences et à la participation à divers forums au pays et à l'étranger, ce qui lui a permis de faire une synthèse de ses idées sur la liberté, la fraternité, la solidarité, la complémentarité des droits et des devoirs, la cohésion sociale et la protection des droits collectifs des minorités et des autochtones. Ces dernières

années, il se tournait également vers la dimension internationale de ces questions : les principes et valeurs qu'il jugeait applicables dans le cadre des États n'étaient-ils pas pertinents dans la communauté plus large qu'ils forment? Ainsi, des idées élaborées dans ses jeunes années se sont élargies à l'âge mûr à la nouvelle mesure de la vie en société, celle de la mondialisation de toutes choses.

Les qualités dont Charles Gonthier a fait preuve tout au long de sa vie si féconde ont leur source, comme dans celle de tout homme sans doute, dans sa jeunesse : derrière le juriste, il y a l'homme. Tout au long de sa carrière, sa modestie, la recherche du dialogue et sa courtoisie dans la discussion, toutes ces manières d'être étaient liées à la fois à son tempérament réservé et à la fermeté de ses convictions; elles étaient déjà présentes chez le jeune homme. C'est à cette époque que j'ai eu le privilège de le connaître et les années n'ont fait que confirmer ces qualités et la haute estime dans laquelle l'ont tenu tous ceux qui l'ont fréquenté.

Certes, nos opinions n'étaient pas toujours partagées, mais nous cultivions de loin en loin cette vieille amitié. Celles qui naissent dans la jeunesse sont souvent les plus durables, donc les plus précieuses.

[Note infrapaginale]

\*Professeur émérite de l'Université de Montréal. Cet exposé complète l'article intitulé "Charles Gonthier", (2010) 55 R.D. McGill 1.